

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	12
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION

Etaient excusés :

M. Éric BALÉDENT

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Justine DUROT

Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER

M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL

M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO

M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN

Mme Patricia CHAGNON

Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT

M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON

M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE

M. Michel TRENCART

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

Le conseil d'agglomération décide à la majorité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 21 novembre 2022 (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

En préambule, le Président revient sur une question de la presse qui souhaite savoir quelles sont les communes qui vont retransmettre la finale de la coupe du monde sur grand écran ?

En réponse, seul le Maire de Grand-Laviers répond positivement.

Puis le Président revient sur l'avancée du Projet de territoire :

« Avant de débiter ce conseil communautaire, je tiens à vous informer que nous allons entrer dans une nouvelle phase du travail mené pour notre projet de territoire, à savoir, la consultation des habitants.

En tout premier lieu, les maires de chaque commune de notre communauté d'agglomération ont été auditionnés par le cabinet chargé de notre Projet de Territoire, puis les techniciens de nos services.

Des groupes de travail se sont ensuite réunis en commission, puis, dernièrement, ce sont nos partenaires qui ont été auditionnés.

Désormais, il est important de donner la parole aux habitantes et aux habitants de nos communes.

Pour cela, un questionnaire en ligne a été créé, il va vous être envoyé par mail très rapidement, ce soir ou demain matin, afin que vous puissiez le diffuser largement autour de vous et le mettre sur le site Internet de votre commune pour ceux qui en disposent. Il sera également diffusé sur les réseaux sociaux, sur le site Internet de l'agglomération mais aussi à la presse.

Parallèlement, à l'issue de ce conseil, vous pourrez repartir avec des flyers et affiches à disposer dans vos mairies et éventuellement dans vos équipements publics.

Cette consultation nous permettra de bien évaluer le degré de connaissance de nos administrés du fonctionnement de notre agglomération.

Cette étape clôture la première phase d'élaboration de notre Projet De Territoire.

Dès le mois de janvier, le cabinet que nous avons mandaté reviendra vers nous afin d'établir une première synthèse de tout ce qui a été dit jusqu'à présent, mais aussi, pour poursuivre les échanges et consultation avec vous toutes et tous.

Dans ce cadre, certains d'entre vous ont transmis des contributions écrites.

Je ne peux que vous encourager dans cette démarche qui permet à chacun d'apporter ses idées, ses arguments, ses questionnements de la façon la plus détaillée et la plus complète possible.

Pour ma part, et comme vous avez pu le constater, j'ai fait le choix de ne participer à aucune réunion de Commission en lien avec le projet de territoire. Il en va de même pour mon cabinet.

Il était en effet essentiel à mes yeux de vous laisser vous exprimer et débattre librement sans interférence.

Je sais que les débats ont parfois été houleux.

Certains d'entre vous, m'en ont fait part directement ou par l'intermédiaire de mon directeur de cabinet.

Frédéric Repusseau me tient également informé régulièrement de l'avancement des travaux et des discussions. Il est à ce titre en lien constant avec le cabinet chargé de notre projet de territoire.

Je sais également qu'il a déjà répondu à un certain nombre de questions légitimes que vous vous posez parfois. Il est d'ailleurs allé à la rencontre de l'amicale des maires ruraux afin d'apporter son éclairage technique sur nombre de sujets.

Et je dois vous dire, que je me réjouis que ces débats francs et directs aient eu lieu.

Ces commissions de travail étaient justement le lieu pour exprimer tout ce que vous aviez à dire.

J'ai également entendu que les choses n'étaient pas encore allés assez loin aux yeux de certains d'entre vous.

Je souhaite donc vous confirmer que de nouveaux échanges auront lieu en tout début d'année. J'y tiens particulièrement.

L'objectif étant que nous puissions adopter notre Projet De Territoire au plus tard au moment du vote du budget, en avril.

À titre personnel, j'avais émis le souhait que nous puissions aboutir dès la fin de ce mois de décembre ou au plus tard début février.

Plusieurs d'entre vous ont cependant demandé un petit peu plus de temps.

Je le comprends parfaitement et il me semble nécessaire de ne pas bâcler notre Projet De Territoire.

J'ai à cœur que celui-ci nous amène à des décisions Fortes et Claires.

Suite aux différentes consultations, aux différentes réunions, mais aussi grâce aux contributions écrites des uns et des autres, des lignes directrices seront établies et des propositions seront formulées sur la base de ce que vous aurez dit.

Et, comme je m'y étais engagé, la conférence des maires décidera sur le principe « un maire, une voix ». Les membres du bureau qui ne sont pas maire n'auront pas le droit de vote ce jour-là.

Je le redis, le Projet De Territoire sera validé en conférence des maires sur le principe « d'un maire une voix ».

Le conseil d'agglomération ne viendra ensuite qu'entériner juridiquement ce qui aura été décidé par la conférence de maires.

De mon côté, je me permettrai bien entendu, en ma qualité de Président, de formuler certaines propositions que je vous laisserai juger, toujours en conférence des maires, d'adopter ou de rejeter.

Ma volonté est simple : rebâtir notre contrat de mariage pour regarder vers l'avenir avec sérénité, sans perdre de vue notre objectif de redressement des finances de notre collectivité.

C'est pour cela que notre Projet De Territoire n'aura de valeur que si nous y adossons bien un pacte fiscal et financier, comme je m'y étais engagé.

Bien entendu, nous ne répondrons pas à 100 % des problématiques.

Mais j'ai à cœur, et vous pouvez me croire, à ce que nous puissions trouver des solutions ensemble, dans un état d'esprit toujours constructif.

D'ores et déjà, j'ai demandé à Frédéric Repusseau de réfléchir à la création d'une politique de fonds de concours au bénéfice des communes rurales.

L'objectif étant ici que nous puissions aider les petites communes qui en ont le plus besoin.

Ce fonds ne pourra cependant être créé que si poursuivons ce dialogue et ce travail constructif que nous avons entamé. Elle ne sera possible que si le pacte fiscal et financier qui sera adossé à notre projet de territoire est solide, bien entendu. Cela doit faire partie d'un pacte global.

Je n'ai pas de modalités d'application à vous donner aujourd'hui, ni de montant, ni de taille des communes qui seraient concernées.

Il s'agit simplement d'une proposition que je formule et d'une réflexion que je souhaite que nous puissions mener.

Une fois encore, c'est la conférence des maires qui décidera, dans le cadre du projet global que nous adopterons ensemble dans l'intérêt de nos communes.

Puis, le Président passe à l'ordre du jour et précise que suite aux élections professionnelles du 8 décembre, un Comité Social Territorial devait avoir lieu le 13 décembre pour émettre des avis sur un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir.

Aussi, afin de respecter la procédure en vigueur et pour permettre à cette instance de pouvoir émettre des avis dans de bonnes conditions, je souhaite retirer les points n° 2 et 6 de l'ordre du jour qui devaient faire l'objet de l'avis préalable du Comité Social Territorial sauf pour ceux pour lesquels la CABS doit délibérer avant le 31 décembre 2022.

Il ajoute que si le Comité social territorial émettait un avis défavorable lors de sa réunion du 19 décembre sur les sujets maintenus à l'ordre du jour du conseil de ce soir, alors, ces délibérations seront retirées au conseil de janvier 2023.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) 2022.182 Mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS).**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L135-6 et L452-43,
- Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
- Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 19 décembre,
- Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée, et le certificat tripartite avec le CDG80 et le cabinet Allodiscrim,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération de la Baie de Somme d'adhérer au dispositif précité,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL).

D'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et autorise le Président à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

De prendre acte que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2) 2022.183 Mise à jour du tableau des effectifs – Suppressions de postes

Point dont l'examen est reporté à une prochaine séance du conseil d'agglomération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	13
Votants*	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION

***Arrivée de M. BALÉDENT avec pouvoir de Mme DUROT**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN
Mme Patricia CHAGNON
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

3) 2022.184 Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2022.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2021.147 du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil a validé le principe d'une nouvelle clé de répartition de la subvention au COS en fonction des effectifs respectifs n-1 de la CABS et de la commune d'Abbeville, sur un montant total de subvention de 45 000 €,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

D'attribuer une subvention de 20 799,50 € au COS pour l'année 2022.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	13
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN
Mme Patricia CHAGNON
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

4) 2022.185 Autorisation de signature d'une convention de service commun dans le cadre de la création d'un service commun 'Communication'.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,
- Vu que la « mutualisation » est la possibilité pour une commune et une intercommunalité de mettre en commun leurs services à des fins de solidarité intercommunale et d'optimisation de la dépense publique,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 décembre,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 68 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, DUVAL ; 2 contre : M. MACHAT, Mme FROISSART-SEN LIS . 2 abstentions : MM. HENOCQUE, LANGLET).

D'autoriser le Président à signer la convention de service commun 'Communication externe'.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

5) 2022.186 Autorisation de signature d'une convention entre le Département de la Somme, la CABS et la ville d'Abbeville en vue de l'accompagnement financier par le Département de projets communaux et intercommunaux.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la politique du conseil départemental d'appui aux communes et intercommunalités pour la période 2022-2024, contribuant prioritairement à la mise en œuvre du projet Vallée de Somme, une vallée idéale - fleuve et affluents,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS, DUVAL).

D'autoriser le Président à signer la convention financière et de partenariat 2022-2024 avec le Département de la Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

6) 2022.187 Autorisation de signature d'une convention cadre en intervention d'un(e) psychologue du travail avec le CDG 80.

Point dont l'examen est reporté à une prochaine séance du conseil d'agglomération.

FINANCES

7) 2022.188 Fixation du montant des attributions de compensation pour l'année 2022.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 portant approbation des statuts de la CABS au 1^{er} juillet 2017,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées arrêté en date du 1^{er} décembre 2022,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL).

D'approuver les montants des attributions de compensations 2022 versées par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme aux communes ou inversement, de la manière suivante :

Récapitulatif des compensations 2022

Commune	Compensation	Commune	Compensation
Abbeville	4 342 128	Bailleul	-3 943
Arrest	41 946	Doudelainville	-21 084
Bellancourt	57 670	Eaucourt	-58 950
Bettencourt-Rivière	23 146	Epagne-Epagnette	-26 564
Boismont	89 268	Eronnelle	-26 538
Bray-les-Mareuil	34 047	Fontaine sur Somme	-13 988
Brutelles	36 604	Frucourt	-11 624
Cambron	120 029	Grand-Laviers	-30 038
Caours	80 428	Hallencourt	-223 964
Cayeux-sur-Mer	589 227	Huppy	-35 256
Citerne	5 901	Liercourt	-11 973
Condé-Folie	38 506	Limeux	-65 987
Drucat	127 037	Merelessart	-4 067
Estréboeuf	17 262	Sorel-en-Vimeu	-12 482
Franleu	53 565	Vauchelles	-53 967
Lanchères	149 151	Vaux-Marquenville	-1 815
Longpré	211 179	Compensations à verser	-602 240
Mareuil-Caubert	7 124		
Mons Boubert	135 053		
Neufmoulin	25 721		
Pendé	132 489		
Saigneville	67 342		
Saint Blimont	173 631		
Saint Valery sur Somme	1 053 301		
Vaudricourt	36 072		
Wiry-au-Mont	11 297		
Yonval	3 215		
Compensations à recevoir	7 662 339		

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

8) 2022.189 Mise à jour des Autorisations de programme.

Monsieur DELOHEN, demande une précision sur ces Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement et notamment le montant voté de l'Autorisation de Programme de l'aqu'Abb.

En réponse, le Directeur Général des Services indique que suite aux résultats de l'appel d'offres « changement de roues » il convient de mettre à jour le montant, soit 218 918,40 € en lieu et place de l'AP votée initialement, soit 254 910€ et de reventiler ensuite cette AP en CP 2022/2023/2024.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget Primitif voté le 12 avril 2022,
- Vu les réalisations 2022 des AP/CP repris ci-après,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND,

RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOUIRE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSANT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

De mettre à jour les Autorisations de programme et crédits de paiement comme suit :

1° AP-2022-AQUABB

AP AQUABB CHANGEMENT DES ROUES DU TOIT DE L'AQUABB		Total AP :	254 910,00
Millésime : 2022	Dépense	Total Réalisé :	72 972,00

Montant de l'AP corrigé	218 918,40
-------------------------	------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	72 972,00	72 973,40	72 973,00

➤ Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres

2° AP-2022-CAMBRON

AP CAMBRON RENOVATION ECOLE DE CAMBRON		Total AP :	750 000,00
Millésime : 2022	Dépense	Total Réalisé :	0,00

Montant de l'AP corrigé	750 000,00
-------------------------	------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2023	2022	2023
	0,00	750 000,00

➤ Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (DETR et DSIL)

3° AP-2022-MO T1 PRU

AP MO T1 PRU MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE T1 PRU		Total AP :	60 000,00
Millésime : 2022	Dépense	Total Réalisé :	19 587,65

Montant de l'AP corrigé	80 769,67
-------------------------	-----------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	19 587,65	46 782,02	14 400,00

- Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (Programme ANRU, Région)

4° AP-2022-MO T3 PRU

AP MO T3 PRU MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE T3 PRU	Total AP :	33 600,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	2 712,00

Montant de l'AP corrigé	38 712,00
-------------------------	-----------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	2 712,00	10 800,00	25 200,00

- Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (Programme ANRU, Région)

5° AP-2022-VOIRIE-T1 PRU

AP VOIRIE-T1 PRU TRAVAUX DE VOIRIE T1 PRU	Total AP :	4 620 600,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	704 944,33

Montant de l'AP corrigé	4 620 600,00
-------------------------	--------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	704 944,33	2 492 400,00	1 423 255,67

- Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (Programme ANRU, Région)

6° AP-2022-POLE SOCIO

AP POLE_SOCIO TRAVAUX POLE SOCIO CULTUREL PRU	Total AP :	3 500 400,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	78 867,26

Montant de l'AP corrigé	3 998 337,60
-------------------------	--------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	78 867,26	1 800 000,00	2 119 470,34

- Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (Programme ANRU, Région)

7° AP-2022-MULTIMO

AP MULTIMODAL AMENAGEMENT AIRE MULTIMODAL	Total AP :	1 163 400,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	41 687,77

Montant de l'AP corrigé	1 163 400,00
-------------------------	--------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2024	2022	2023	2024
	41 687,77	841 284,17	280 428,06

- Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres et subventions (DETR ; DSIL, FNADT)

8° AP-2022-AVANCE

AP AVANCES AVANCE DE FONDS-TRAVAUX PARTICULIERS	Total AP :	125 000,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	

Montant de l'AP corrigé	125 000,00
-------------------------	------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2026	2022	2023	2024	2025	2026
	0,00	31 250,00	31 250,00	31 250,00	31 250,00

- S'agissant d'avances, l'AP/CP est équilibrée en dépenses et recettes

9° AP-2021-PLH

AP ACTIONS PLH	Total AP :	1 509 600,00
Millésime : 2022 Dépense	Total Réalisé :	

Montant de l'AP corrigé	1 509 600,00
-------------------------	--------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2026	2022	2023	2024	2025	2026
	1 200,00	377 100,00	377 100,00	377 100,00	377 100,00

➤ Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par fonds propres

10° AP-2022-PERIL

AP PERIL TRAVAUX D'OFFICE SUR IMMEUBLES EN PERIL		Total AP :	150 000,00
Millésime : 2022	Dépense	Total Réalisé :	0,00

Montant de l'AP corrigé	123 529,20
-------------------------	------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2026	2022	2023	2024	2025	2026
	3 529,20	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

➤ Pour mémoire, il est rappelé que l'AP/CP est financée par le remboursement du propriétaire à hauteur des sommes engagées par la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

9) 2022.190 Mise à jour des Autorisations d'engagement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget Primitif voté le 12 avril 2022,
- Vu les réalisations 2022, pour l'AE/CP 'Suivi animation OPAIF,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLLIS, DUVAL).

De mettre à jour l'Autorisation d'engagement / Crédits de paiement – 2022 – SUIVI ANIMATION comme suit :

AE SUIVI ANIMATION OPAH SUIVI ANIMATION OPAH		Total AP :	937 740,00
Millésime : 2022	Dépense	Total Réalisé :	59 514,00

Montant de l'AP corrigé	707 940,00
-------------------------	------------

Répartition des Crédits de Paiement

Répartition des CP de 2022 à 2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	59 514,00	148 495,20	124 982,70	124 982,70	124 982,70	124 982,70

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

10) 2022.191 Attribution d'un fonds de concours à la commune de FRUCOURT.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L. 5216-5 V du code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de travaux de réfection de trottoirs, d'un mur en briques et de rénovation de lampadaires, de la commune de FRUCOURT, pour un montant de 5 557,04 € ht,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL).

D'attribuer un fonds de concours à la commune de FRUCOURT de 2 479,81€ pour les travaux de travaux de réfection de trottoirs, d'un mur en briques et de rénovation de lampadaires.

De prendre acte du plan de financement prévisionnel ci-après de la commune de FRUCOURT :

Nature des dépenses Commune de Furcourt	Montant Dépenses (en € HT)	Origine des fonds perçus	Montant
Travaux Main d'œuvre (2700,00) Matériaux (2 857,04)	5 557,04	DETR	0
		Aide départementale politique d'appui territorial	597,41
		Fonds de concours CABS (44,62%)	2 479,81
		Part maître d'ouvrage (20% minimum)	2 479,82
TOTAL	5 557,04	TOTAL	5 557,04

De prendre acte que le montant du fond sera éventuellement proratisé en fonction des dépenses réellement engagées.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11) 2022.192 Attribution d'un fonds de concours à la commune de WIRY AU MONT.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L. 5216-5 V du code général des collectivités territoriales
- Vu le projet de travaux de rénovation de l'église et de ravalement du mur arrière de la Mairie, de la commune de WIRY AU MONT, pour un montant de 13 286,93 € ht,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

D'attribuer un fonds de concours à la commune de WIRY AU MONT de 5 633,46 € pour les travaux de rénovation de l'église et de ravalement du mur arrière de la Mairie.

De prendre acte du plan de financement prévisionnel de la commune de WIRY AU MONT.

Nature des dépenses	Montant Dépenses (en € HT)	Origine des fonds perçus	Montant
Maîtrise d'œuvre (10 260 €) Matériaux (3 026,93 € HT)	13 286,93	DETR	0
		Politique territoriale départementale	2 020,00
		Fonds de concours CABS (42,40 %)	5 633,46
		Part maître d'ouvrage (20% minimum)	5 633,47
TOTAL	13 286,93	TOTAL	13 286,93

De prendre acte que le montant du fond sera éventuellement proratisé en fonction des dépenses réellement engagées.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2022.193 Avances sur subventions de fonctionnement aux budgets régie Office de Tourisme et régie Transport pour l'année 2023.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVA ; 2 abstentions : MM. DELOHEN, HENOCQUE).

De prendre acte de la nécessité du versement d'une avance subventions de fonctionnement aux budgets régie Office de Tourisme et régie Transport pour l'année 2023 afin de faire face aux dépenses de fonctionnement générées avant le vote du budget de la communauté d'agglomération.

D'accepter de verser une subvention d'équilibre provisoire pour l'année 2023 d'un montant de :

- ✓ 150.000 € du budget principal à la régie Transport, dans la limite des besoins réels.
- ✓ 150.000 € du budget principal à la régie Office de Tourisme, dans la limite des besoins réels.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ECONOMIE

13) 2022.194 Attribution d'aides aux entreprises de proximité – Dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURLIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 3 abstentions : Mme DEROUSSEMENT – MM. BOUTROY, DELOHEN).

D'attribuer la subvention suivante :

- ✓ DRESS CODE : 5 901.20€
- ✓ AU TEMPS DES METS / MIAM : 5 796€.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

14) 2022.195 Village PME à Abbeville : bail commercial avec la société LOGISTA.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code du commerce,
- Vu la demande de la société LOGISTA, de se maintenir dans les lieux, au sein du village PME,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND,

LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSANT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

De donner à bail en la forme d'un bail commercial à la société LOGISTA, dans le cadre des dispositions des articles L.145-1 et suivants du Code de commerce, le local A3 au sein du village PME à Abbeville, selon les conditions suivantes :

- La superficie concernée est de 436m² (atelier 346 m² et bureaux 90m²)
- La durée de la location est de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 5 janvier 2023 pour se terminer le 4 janvier 2032.
- Le loyer mensuel est fixé à 1 895.60 € TTC, assorti d'une provision pour charges annuelles (prorata de taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) d'un montant de 333,33€, soit un loyer de 2 228.93 €TTC/mois.

D'autoriser le Président à signer le bail correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	57
Pouvoirs	11
Votants*	68

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

***M. Pascal DEMARTHE et Mme Sarah BOSIO ne participent pas au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN
Mme Patricia CHAGNON
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15) 2022.196 Attribution de subventions pour la construction de logements locatifs sociaux dans le cadre du PLH à Baie de Somme Habitat. '*Résidence Dauphiné*', et '*Résidence Sucrierie*'.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles de construction de logements locatifs sociaux, notamment ceux venant en reconstitution des logements détruits dans le cadre du projet ANRU,
- Vu les dossiers déposés par Baie de Somme Habitat '*Résidence Dauphiné*', et '*Résidence Sucrierie*',
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que les dossiers Baie de Somme Habitat '*Résidence Dauphiné*', et '*Résidence Sucrierie*', répondent aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (68 votants : 63 pour MM. BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOUIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLLIS, DUVAL . 5 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, BOUTROY, DELOHEN – Mme ARCIVAL).

D'attribuer une subvention 80 500€ pour la construction de 23 logements locatifs sociaux (*Résidence Sucrierie*) en reconstitution des logements démolis dans le cadre de l'opération ANRU.

D'attribuer une subvention 59 500€ pour la construction de 17 logements locatifs sociaux (*Résidence Dauphiné*) en reconstitution des logements démolis dans le cadre de l'opération ANRU

De conditionner ces subventions à la fourniture d'un bilan de clôture de l'opération faisant apparaître un montant de fonds propres supérieurs à 10%.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette demande.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	12
Votants*	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

***Mme Sarah BOSIO ne participe pas au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN
Mme Patricia CHAGNON
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

16) 2022.197 Attribution de subvention dans le cadre du PLH.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société PAGE 9 et M KERATI et Mme MORISOT demeurant au 29 Rue Jacques Moignet à Mareuil-Caubert (80132) concernant des travaux d'économie d'énergie,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 68 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 2 abstentions : MM. BOUTROY, DELOHEN).

Attribue une subvention de 1 200€ à M KERATI et Mme MORISOT demeurant au 29 Rue Jacques Moignet à Mareuil-Caubert (80132) pour leurs travaux d'économie d'énergie.

Autorise le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 15 décembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 15 décembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 décembre 2022
Date d'affichage	9 décembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	13
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Frédéric DELOHEN
Mme Patricia CHAGNON
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VASSEUR

NUMERIQUE

Monsieur MENNESSON remercie les services de la CABS d'avoir porté ce dossier et ajoute regretter la politique de ORANGE de lutte contre la fracture numérique centrée sur les centres bourgs, laissant ainsi les communes périphériques gérées seules la fracture numérique.

17) 2022.198 Autorisation de signature d'une convention pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Jean GORRIEZ, Conseiller délégué en charge du Numérique,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLS, DUVAL).

D'autoriser le Président à signer la convention avec Orange pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électronique.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

TOURISME

18) 2022.199 Adhésion à la démarche « Accueil vélo » pour les Offices de tourisme

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L133-3 du code du tourisme issu de la loi de juillet 2009,
- Vu le rapport de Henri SANNIER, Vice-président en charge du Tourisme,
- Considérant qu'il convient d'engager l'office de tourisme dans une démarche de qualité à destination des cyclistes et cyclotouristes qui circulent sur le territoire de la communauté d'agglomération,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLS, DUVAL).

D'autoriser le Président à signer les « Engagement Référentiel de qualité Accueil Vélo » et l'avenant « Engagement Référentiel de qualité Vélo » valant exonération de participation financière jusque fin 2024.

De prendre acte qu'à compter de 2025, le coût annuel sera de 1 200 €,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

DEVELOPPEMENT DURABLE

19) 2022.200 Autorisation de signature d'un contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Vu les articles R.543-172 et suivants du code de l'environnement relatifs à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements,
- Vu l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit tous les déchets issus de lampes, à l'exception des lampes à filament, comme des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers,
- Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques,
- Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 22 décembre 2021, modifié par arrêté en date du 4 mars 2022, portant agrément d'écosystème jusqu'au 31 décembre 2027 en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers relevant de la catégorie 3 mentionnée à l'article R. 543-172 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté du 15 juin 2022 portant agrément d'un organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques
- Vu le projet de contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets* »,
- Vu le projet d'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale* »,
- Vu le rapport de Pascal LEFEBVRE, Vice - Président en charge du développement durable,
- Considérant que la mise en œuvre du recyclage sur le domaine public constitue un enjeu essentiel de la politique de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL).

D'acter la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention anciennement conclue entre la OCAD3E et la collectivité pour les déchets issus des lampes.

D'autoriser la signature avec OCAD3E de l'« *Acte constatant la cessation de la convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale* ».

D'approuver le « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets* » dont une copie est jointe en annexe.

D'autoriser le Président à signer le « contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » avec Ecosystème.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

EAU

20) 2022.201 Autorisation de signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Cayeux - sur - Mer dans le cadre de travaux de gestion des eaux pluviales

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de compétence Assainissement collectif consentie à la commune de Cayeux-sur-Mer le 7 octobre 2020,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURLIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLLIS, DUVAL).

D'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de gestion des eaux pluviales avec la commune de Cayeux sur mer

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE

21) 2022.202 Suivi Judiciaire Renforcé -Attribution d'une subvention à l'Association d'Enquêtes et de Médiation.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriale,
- Vu le code pénal,
- Vu le code de procédure pénale,
- Vu Le dispositif de « suivi judiciaire renforcé » initié sur le territoire de la CABS par convention entre l'A.E.M., le parquet du Tribunal d'AMIENS et la CABS,
- Vu le rapport d'Eric BALEDENT, conseiller délégué en charge de la politique de la ville

- Considérant les missions de prévention de la délinquance du CISPD de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Considérant le dispositif du « suivi judiciaire renforcé » qui a pour objet d'améliorer la prévention de la récidive de la part de personnes, connues de la Justice, dont la délinquance paraît en lien, à un titre ou à un autre, avec une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants et avec une problématique d'exclusion sociale et que la CABS soutient depuis 2019,
- Considérant la demande de l'A.E.M. de pérenniser l'action, l'A.E.M. renouvelle sa demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération BAIE DE SOMME, à hauteur de dix-mille Euros (10 000,00€) ainsi que cela avait été inscrit dans le budget 2022 au titre d'actions visant à la prévention de la délinquance,
- Considérant qu'à ce titre la CABS souhaite aider ce dispositif à hauteur de 10000 € u titre de la politique de prévention de la délinquance dans le cadre des missions du CISPD,
- Vu le rapport de Éric BALEDENT, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

D'attribuer une subvention de dix-mille Euros (10 000,00€) à l'A.E.M. au titre de la politique de prévention de la délinquance dans le cadre des missions du CISPD, conformément au vote du budget 2022.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

22) 2022.203 Demande de fonds de concours à la ville d'Abbeville dans le cadre du projet de 'Jardins partagés'

Monsieur WALRAVE fait part de son étonnement quant au montant de l'opération 233 449,21 € pour 1000m2 d'aménagement.

En réponse, M. le Directeur Général des Services, en appui à la réponse de M. BALÉDENT, précise qu'il s'agit d'un coût englobant à la fois l'aménagement des jardins en tant que tel, mais également l'aménagements des abords ; soit un aménagement plus grand en terme d'espace.

Le Président indique que le détail de l'opération sera transmis à M. WALRAVE.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L. 5216-5 V,
- Vu la Convention du Projet de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes signée par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et la Région Hauts-de-France le 12 mars 2020, prévoyant la construction d'équipements publics de proximité et l'aménagement d'espaces extérieurs et de voirie,
- Vu le rapport de Éric BALEDENT, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 51 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, GARET, FRION, LENNE, LEBLOND, RANDON, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, SANNIER, DELOISON, DUCHEMIN, DELOHEN, COEUILTE, BLONDIN, BIHET, DEBRAY, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, DUVAL ; 8 contre : MM. PARSIS, JACOB, MACHAT, WALRAVE, COLINET, HENOCQUE- Mmes DEROUSSENT, FROISSART-SENLIS ; 13 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, BOUCHARD, FOUBERT, DANTEN, BOUTROY, LEFEBVRE, MENNESSON, MENOURIE, LANGLET – Mmes ARCIVAL, BOSIO).

De solliciter la commune d'Abbeville pour le versement d'un fonds de concours de 73 173,35 € au titre du projet de 'Jardins partagés' sur son territoire.

D'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses	Montant Dépenses (en € ht)	Origine des fonds perçus	Montant
'Jardins partagés'	233 449,21	Etat/DDTM	40 584,50
		Région Hauts de France	46 518,00
		Fonds de concours commune d'Abbeville (31,34 %)	73 173,35
		Part maître d'ouvrage 31,34 % (20% minimum)	73 173,36
TOTAL	233 449,21	TOTAL	233 449,21

De prendre acte que ce fonds sera versé sur production du plan de financement définitif et d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier.

De prendre acte que le montant dudit fonds sera réévalué dans les conditions suivantes :

- Si les dépenses sont moindres, le fonds de concours sera proratisé en fonction des dépenses réellement engagées,
- Si les dépenses sont supérieures, le fonds sera réévalué en fonction des dépenses réellement engagées et en application des règles relatives au fonds de concours.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POINT INFORMATIF

23) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

7/11/2022	2022.258	Non attribué
7/11/2022	2022.259	Tarif préférentiel pour le centre d'hébergement sportif à l'association de pêche et de protection des milieux aquatiques.
8/11/2022	2022.260	Bail dérogatoire avec la société ORIGINIS pour la location du bureau n° 10 au sein du Centre d'Affaires GAROPOLE
8/11/2022	2022.261	Accord cadre en groupement de commandes pour la réalisation de « travaux d'entretien, de réparation et de contrôle des toits terrasses dans les bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS » avec la société L.C.I.E
9/11/2022	2022.262	Bail dérogatoire avec la société OXEEDREAM pour la location de l'atelier A4 au sein de l'ensemble immobilier VILLAGE PME rue René Dingenon à ABBEVILLE
9/11/2022	2022.263	Marché en procédure adaptée en vue de la réalisation d'un « Audit organisationnel et fonctionnel de la collecte des déchets sur le territoire de la CABS » avec l'entreprise V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT
10/11/2022	2022.264	Mise à disposition la salle multi activités de la maison de quartier « La Ferme Petit », à titre gracieux à l'ADAPEI 80
10/11/2022	2022.265	Mise à disposition des locaux de la maison de quartier « Le Ferme Petit », à titre gracieux, à l'association « Les Homogènes »
14/11/2022	2022.266	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
17/11/2022	2022.267	Ajustement de la grille tarifaire des produits boutique de l'office de tourisme

18/11/2022	2022.268	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
21/11/2022	2022.269	Contrat de prêt, à titre gratuit pour une période de 7 jours, d'un bus électrique avec la société SAS BLUEBUS
21/11/2022	2022.270	Adhésion au Groupement d'Intérêt Public IREV – Centre de ressources « Politique de la Ville
23/11/2022	2022.271	Recrutement CDD de trois ans à M. Frédéric SANNIER exerçant les fonctions de directeur au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
23/11/2022	2022.272	Marché de travaux en vue du « Réaménagement du hameau de Offeu – Commune de Saint-Blimont » avec l'entreprise EUROVIA
23/11/2022	2022.273	Marché de travaux en vue du « Réaménagement de la chaussée et des trottoirs dans la commune de Saint Valery sur Somme » avec l'entreprise STPA
24/11/2022	2022.274	Avenant n° 1 au marché de 'travaux de gestion des eaux pluviales et l'aménagement des rues des Bois, d'En Haut à Ribeuville et Chemin Sablé à Saint Valery ru Somme' avec l'entreprise STPA
25/11/2022	2022.275	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
25/11/2022	2022.276	Avenant n° 3 au marché de « travaux de construction du pôle collaboratif-NPNRU-QPV Soleil Levant » avec les entreprises : CIP – CATY PEINTURE – MURS & SOL PRM
25/11/2022	2022.277	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la création d'un cheminement piéton à Cayeux sur Mer
28/11/2022	2022.278	Contrat Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec l'opérateur EDF pour le projet d'installation d'un dispositif de récupération de calories sur les eaux de rejet de l'aqu'Abb
28/11/2022	2022.279	Contrat avec l'AMEVA pour une mission d'assistance technique à l'aménagement et à l'entretien des rivières (MATAER)
28/11/2022	2022.280	Annulation d'un recrutement au service des affaires scolaires Mme Dorine PRUVOST
28/11/2022	2022.281	Recrutement CDD d'un an à M. Wilfried HANICQUE exerçant les fonctions de chauffeur/ripeur au service de la gestion des Déchets
01/12/2022	2022.282	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
01/12/2022	2022.283	Emprunt 3 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer les investissements 2022 de la CABS.
05/12/2022	2022.284	Non attribué
05/12/2022	2022.285	Avenant n° 1 au marché « Entretien et réparation des ascenseurs, monte-charge et élévateur de personnes à mobilité réduite dans les bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS » avec l'entreprise OTIS
06/12/2022	2022.286	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
06/12/2022	2022.287	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 173 à Limeux
07/12/2022	2022.288	Recrutements de six agents contractuels pour le fonctionnement du service des Affaires scolaires
08/12/2022	2022.289	Marché en procédure adaptée en vue de la réalisation de « Diagnostics d'ouvrages hydrauliques du réseau hydrographique de la CABS et élaboration d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'amélioration » avec l'entreprise CARICAIE

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h18.

La Secrétaire de séance
Danielle VASSEUR



Le Président
Mascal DEMARTHE


